

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale  ORDONNANCE COLLECTIVE	Code : OC-2018-37-r03 Date d'émission originale : 2018-03-14 Date de révision prévue : 2028-02-19	
	Référence à un protocole externe OUI ☐ NON ☒	
Objet : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'une douleur thoracique d'origine cardiaque suspectée (DTOCS) per-hémodialyse		
	Version antérieure	Dernière version
<u>Recommandée par</u> Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers <u>Adoptée par</u> Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes	2020-11-12 2018-02-28 2020-12-10 2021-04-07	*** N/A *** *** 2025-02-19

*** Reproduction de l'ordonnance collective du CHU de Québec : CHU de Québec-Université Laval. (2013). Ordonnance collective 2013-OC-PHAR-312 : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'un épisode de douleurs rétro sternales per-hémodialyse, adaptée au gabarit du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

L'intervenant doit avoir reçu la formation théorique et doit être habilité aux techniques en hémodialyse.

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte recevant des services d'hémodialyse au CIUSSS de la Capitale-Nationale, externe, présentant une douleur ou un inconfort thoracique d'apparition récente et d'origine cardiaque suspectée.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

INDICATIONS

Soulagement d'une douleur thoracique d'origine cardiaque suspectée (DTOCS) per-hémodialyse chez l'usager adulte avec insuffisance rénale chronique de stade 5 avec ou sans histoire antérieure ou diagnostic de maladies cardiovasculaires qui présente :

- Douleur d'apparition subite suggestive d'ischémie cardiaque :
 - Douleur thoracique
 - Douleur au bras sans traumatisme
 - Douleur au cou ou à la mâchoire

Initier les mesures diagnostiques lorsque l'épisode de DTOCS se prolonge.

INTENTIONS OU CIBLES THÉRAPEUTIQUES

Prévenir la survenue, la progression ou les complications d'un syndrome coronarien aigu par des mesures pharmacologiques (administration de nitroglycérine) et thérapeutiques (oxygénothérapie) initiales précoces.

CONTRE-INDICATIONS

- Allergie aux nitrates
- Hypotension sévère (tension artérielle systolique inférieure à 85)
- Dans les dernières 48 heures, prise de médication contre la dysfonction érectile telle que : sildénafil (Viagra^{MD}, Revatio^{MD}), tadalafil (Cialis^{MD}), vardénafil (Lévitra^{MD}, Staxyn^{MD})

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION OBLIGATOIRE AVEC UN PRESCRIPTEUR AUTORISÉ

Si aucun soulagement des symptômes après l'application des directives dans le protocole médical, référer au néphrologue de garde du CHU de Québec-Université Laval.

COMMUNICATION AVEC LE PRESCRITEUR OU AUTRES PROFESSIONNELS

- Aviser le néphrologue de façon non urgente si l'usager a des antécédents d'angine et est soulagé par la nitroglycérine. Mais l'intervention doit se faire avant le départ de l'usager de la clinique d'hémodialyse
- Aviser le néphrologue de garde rapidement si l'usager est sans antécédents angineux
- Aviser le néphrologue de garde rapidement si l'usager a des antécédents d'angine, mais dont la douleur présente un caractère inhabituel

Pour communiquer avec les intervenants de l'hémodialyse du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire en annexe.

En tout temps, si l'usager présente une douleur non soulagée par la nitroglycérine, lancez prioritairement le code bleu local du CIUSSS de la Capitale-Nationale pour une intervention immédiate de l'équipe de réanimation.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Directives

1. Administrer de l'oxygène au besoin pour obtenir une saturation supérieure à 95 % et à 90 % pour les MPOC.
2. Vérifier si prise au préalable de la nitroglycérine S.L. (NitroSpray^{MD}) et le délai depuis la dernière dose puis :
 - Administrer de la nitroglycérine (ne pas agiter la bonbonne et purger quelques doses de manière sécuritaire) (NitroSpray^{MD}) 0,4 mg : 1 vaporisation sur ou sous la langue. Répéter la dose à intervalles de 5 minutes si les symptômes persistent, jusqu'à un maximum de 3 doses – Prendre la TA avant chaque dose
 - Cesser l'administration si TA systolique en bas de 85, si le pouls est inférieur à 50/minute et si le pouls est supérieur ou égal à 150/minute
 - Si l'usager adulte a pris ou reçu de la nitroglycérine S.L. dans les 24 dernières heures, aviser l'équipe traitante du CHU de Québec-Université Laval
 - S'il s'agit d'une première dose (angine de novo), aviser l'équipe traitante du CHU de Québec-Université Laval
3. Perfuser un bolus de NaCl 0,9 % : maximum de 200 ml.

Si non soulagé après les 3 doses de nitroglycérine (NitroSpray^{MD}), demander les examens suivants et aviser l'équipe traitante du CHU de Québec-Université Laval :

- ECG STAT
- HB/HT
- CK–Troponine

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PRESCRIPTEUR

Le néphrologue assigné, selon l'entente de services en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale – CHU de Québec-Université Laval.

Pour communiquer avec les intervenants de la dialyse à domicile du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL RÉPONDANT

Le néphrologue assigné, selon l'entente de services en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale – CHU de Québec-Université Laval.

Pour communiquer avec les intervenants de la dialyse à domicile du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe.

PROFESSIONNELS CONSULTÉS

Professionnels consultés version révisée 2025

Pascale Latulippe, conseillère en soins infirmiers

Véronique Lebel, conseillère cadre en soins infirmiers, porteur

Julie Poulin, pharmacienne

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

CHU de Québec-Université Laval. (2013). Ordonnance collective 2013-OC-PHAR-312 : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques lors d'un épisode de douleurs rétro sternales per-hémodialyse.

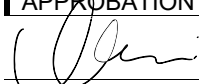
VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2025-02-19
Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDPSF
Dr Yvan Gauthier

2025-02-19
Date